

**Bulletin N°417**

**JUILLET 2023**

## ***TRADITIONNELLE BROCHE DE L'AVIVO LAUSANNE***

***JEUDI 3 AOÛT 2023 de 11H00 à 16H00***

### **MENU**

**Salade verte**

**Rôti de porc  
Gratin dauphinois  
Haricots verts**

**1dl de vin ou  
2dl d'eau minérale**

**Dessert et Café**



**Animation musicale par Peter Molnar**

**Prix membre : 40.- frs**

**Prix non-membre : 45.- frs**



Rendez-vous au hangar à bateaux du Port de Vidy

Bus N°24 (direction Bourdonnette) / Arrêt Vidy-Port

Inscription et paiement au bureau

**Attention : Pensez à prendre vos couverts !!!**

## COURSES EN CAR :

**Rappel Marché d'Annecy – mardi 8 août 2023**



**Il reste encore des places !**

L'AVIVO Lausanne vous propose de vous évader le temps d'une journée pour découvrir l'ambiance du marché d'Annecy. De plus, la joyeuse atmosphère qui se dégage de la vieille ville avec ses ruelles et ses arcades vous fera passer une belle journée.

**Prix membre : 24 francs / Prix non-membre : 28 francs**

**Départ Vélodrome : 8h15 / Inscription au bureau**

**Le prix de la course comprend le trajet en car / Visite libre**

**Accompagnant : Willy Juvet**



**Musée Suisse de l'habitat rural Ballenberg  
Jeudi 21 septembre 2023**

Inauguré modestement en 1978, le Musée suisse de l'habitat rural propose aujourd'hui de visiter plus d'une centaine de fermes et bâtiments issus de toute la Suisse.

En une journée, les visiteurs sont plongés dans une vision de ce que pouvait être la vie quotidienne dans les villages et les campagnes de notre pays à différentes époques.

Ce sera une belle journée, agrémentée par les divers jardins potagers et tous les arbres fruitiers qui feront un grand espace de souvenirs et de verdure.

Un sympathique et émouvant saut dans un passé qui nous touche tous et toutes !

**Petite précision, cette sortie risque d'être un peu sportive, il faudra marcher, aussi il est important que vous soyez bien chaussés !**

**Prix membre : 69 francs**

**Prix non-membre : 75 francs**

**Départ : 7h15 Vélodrome**

**Inscription au bureau**



**Le prix de la course comprend le trajet en car, la pause café-croissant ainsi que l'entrée au Musée.**

**Le repas n'est pas compris.**

**Accompagnant : Willy Juvet**

**SCRABBLE : Le scrabble reprendra en septembre tous les 1<sup>er</sup> lundi du mois et non pas, pour le moment, tous les lundis / Reprise : Lundi 4 septembre 2023**

**CYBER CAFE : REPRISE** le Mardi 5 septembre 2023 (Si vous êtes intéressé pour une séance, vous pouvez appeler le secrétariat au 021. 312.06.54).

**MARCHES DU LUNDI :** Pour les membres désireux de participer à la marche du lundi et qui ne sont pas encore inscrits au groupe, nous vous demandons de prendre contact avec le secrétariat 021 .312.06.54 afin de nous transmettre vos coordonnées. De cette manière, vous pourrez être prévenus en cas d'éventuelles modifications des itinéraires ou du programme vu le temps. Nous pourrions également vous envoyer un planning complet des marches pour les semaines estivales.



## CINEMA

**Jeudi 14 septembre 2023 à 14h00**

**Salle d'animation AVIVO au 5<sup>ème</sup> étage.**

**Grâce à Dieu (durée 131min.) / Réalisateur : François Ozon**

François Ozon filme sans ironie des Lyonnais aisés, catholiques pratiquants et bien peignés. Les personnages existent réellement et le film évoque les nombreuses agressions sexuelles commises par un prêtre sur de jeunes scouts pendant les années 1980.

Alexandre, père de famille nombreuse, est le premier à se manifester auprès du diocèse de Lyon pour dénoncer les attouchements répétés dont il fut victime. Reçu par le cardinal Barbarin, il constate ensuite l'absence de sanctions contre le père Preynat et décide de porter l'affaire devant la justice.

Puis François, autre ancienne proie, crée une association, La Parole libérée. C'est ainsi qu'il rencontrera Emmanuel, le plus brisé de tous.

Le film n'est pas un brûlot antireligieux : ses personnages débattent de la foi, certains athées, d'autres croyants. Mais la charge contre la hiérarchie épiscopale s'y révèle d'autant plus virulente qu'elle évite toute caricature. Il suffit à Ozon de s'appuyer sur des déclarations authentiques. Ainsi les mots de Barbarin lors d'une conférence de presse : «Nous sommes confrontés à des faits anciens et, grâce à Dieu, tous ces faits sont prescrits.»

**Inscription au secrétariat : 021. 312.06.54 / Maximum 10 personnes**



## APPEL AUX BENEVOLES

Vous aimez écrire et vous avez envie de nous aider ? Alors, n'hésitez pas ! Nous avons des milliers d'adresses à écrire pour l'organisation de notre Fête de Noël. Venez au bureau chercher des adresses et des enveloppes à écrire chez vous ou appelez-nous au 021 312 06 54. Mille fois merci.

## **La Constitution a des trous de mémoire**

Notre Constitution fédérale célèbre ses 175 ans. Jubilé, honneurs, célébration des valeurs, fierté, rien n'y manque. Pourtant, blotti parmi les quelque 191 articles de notre charte fondamentale, il y a un article 112, et son alinea 2 littera b, qui est totalement oublié, pire, qui est bafoué. Il dit pourtant avec clareté et simplicité à propos de l'AVS : « les rentes doivent couvrir les besoins vitaux. » Dix mots tout simples pour une évidence : notre pays ne doit pas laisser les retraités sur le carreau.

Or, la réalité malmène durement cette si légitime affirmation. Une rente AVS mensuelle maximale ne représente à ce jour que 2'450 francs et nombre de retraités doivent se contenter d'une maigre rente mensuelle minimale de 1'225 francs... alors que le seuil de pauvreté est reconnu à 2289 francs pour une personne seule...

Ainsi, notre Constitution qui devrait être le garant de la cohésion sociale ment effrontément. Comment croire au sentiment de justice, à l'équité, à la solidarité et aux nobles valeurs célébrées avec tant de solennité dans le préambule de notre charte constitutionnelle? Car comment peut-on s'aveugler et se gargariser de beaux principes tout en feignant d'ignorer qu'un retraité sur cinq est pauvre en Suisse?

La plupart des pays démocratiques disposent d'une Cour constitutionnelle ou d'un Conseil constitutionnel qui veille à l'application de la Constitution. Cela n'existe pas dans notre pays même si, parfois, le Tribunal fédéral, consulté, invalide une initiative décrétée anticonstitutionnelle, comme ce fut le cas à propos de la gratuité des transports publics.

Il reste incontestable que la Constitution joue un rôle essentiel en établissant les droits fondamentaux et le vivre ensemble, vu que ces liens ne sont dans notre pays ni une langue commune, ni la géographie.

Alors défendons bec et ongles l'application de l'article 112 de la Constitution, comme par exemple en votant l'an prochain en faveur d'une 13<sup>ème</sup> rente AVS. Une manifestation aura lieu à Berne pour la défense des rentes le lundi 25 septembre. L'AVIVO informera et y participera. Avec vous?

Bon été à tous et à toutes.

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger